



MODALITES DE L'OPERATION HYPERMARCHES

« Bon d'achat JOUETS du 16 au 18 décembre 2016 »

Offre réservée aux particuliers

Du vendredi 16 au dimanche 18 décembre 2016 uniquement, Carrefour vous offre 10€ euros en bon d'achat par tranche de 50€ d'achat sur tous les Jouets et Patinettes, dans l'un de nos hypermarchés à enseigne Carrefour situés en France métropolitaine, Corse comprise.

Pour bénéficier de cette offre :

- Du vendredi 16 au dimanche 18 décembre uniquement, vous devez vous rendre dans l'un des hypermarchés à enseigne Carrefour et effectuer un achat pour un montant minimum de 50€ (cinquante euros) de Jouets et Patinettes, disponibles en magasin.
- Le bon d'achat vous sera remis par l'assistante de caisse (bon d'achat imprimé en caisse).
- L'offre n'est pas cumulable. Ainsi, 2 (deux) achats effectués lors de la période de l'offre ne peuvent se cumuler entre eux (exemple : un client dépense 20€ le matin et 30€ l'après midi: aucun bon d'achat ne lui sera remis).

Attention : l'offre est limitée à 150€ (cent cinquante euros) d'achat soit un bon d'achat de 30€ (trente euros) sera imprimé en caisse et remis par l'assistante de caisse

Utilisation du bon d'achat remis en caisse :

- Le bon d'achat est valable uniquement dans les hypermarchés à enseigne Carrefour situés en France métropolitaine, Corse comprise. **Il est valable du 19 au 31 décembre 2016.** En dehors de ces dates, aucun bon d'achat ne sera accepté en magasin.
- Le bon d'achat est valable pour tout achat supérieur ou égal à la valeur indiquée sur ce dernier, **hors Carburant et Services** (*Drive, Billetterie, Services Financiers & Assurances, Voyages, Téléphonie, cartes cadeaux, Parapharmacie et Bijouterie*).
- Le bon d'achat est valable utilisable en une seule fois. Il ne peut être cédé à titre onéreux, ni donner lieu à un remboursement, même partiel.
- Si vous demandez le remboursement du ou des produits achetés qui vous ont permis d'obtenir un bon d'achat, (en vous référant à l'engagement « le droit de changer d'avis »), le bon d'achat devra être restitué ou le montant du bon d'achat accordé pour ce ou ces produit(s) sera (seront) déduit(s) du montant à rembourser.